

Calendrier des recrutements de la Ville de Paris

Les informations de ce calendrier sont données à titre indicatif.
Des changements peuvent être apportés aux dates comme aux recrutements effectivement organisés.
Vous trouverez des informations actualisées sur le site internet www.paris.fr/recrutement

Les métiers de l'administration

Caté-gorie*	Type de recrutement **	Intitulé du recrutement	Dates d'inscription	Épreuves prévues à partir du
B	Concours	Secrétaire Médical-e et Social-e - spécialité médico social	du 22.08.2022 au 16.09.2022	31.10.2022

Les métiers du social, de la santé et de la petite enfance

Caté-gorie*	Type de recrutement **	Intitulé du recrutement	Dates d'inscription	Épreuves prévues à partir du
A	Concours	Conseiller-ère en économie sociale et familiale	Voir les modalités sur www.paris.fr	
A	Concours	Éducateur-riche spécialisé-e	Voir les modalités sur www.paris.fr	
A	Concours	Puériculteur-riche	du 16.05.2022 au 08.07.2022	12.09.2022
B	Concours	Auxiliaire de Puériculture (H/F)	du 13.06.2022 au 09.09.2022	10.10.2022
C	PACTE	Agent-e de service polyvalent-e en crèche	du 11.07.2022 au 09.09.2022	26.09.2022
A	Concours	Infirmier-ère	du 16.08.2022 au 23.09.2022	07.11.2022
A	Concours	Puériculteur-riche Cadre de Santé	du 22.08.2022 au 30.09.2022	14.11.2022

Les métiers de la culture, de l'enseignement, de l'animation et du sport

Caté-gorie*	Type de recrutement **	Intitulé du recrutement	Dates d'inscription	Épreuves prévues à partir du
A	Concours	Professeur-e des Conservatoires - Formation Musicale	du 26.09.2022 au 21.10.2022	05.12.2022
A ou B	Concours	Professeur-e des conservatoires ou Assistant-e Spécialisé-e d'Enseignement Artistique - Flûte traversière	du 26.09.2022 au 21.10.2022	05.12.2022

Les métiers ouvriers et techniques

Caté-gorie*	Type de recrutement **	Intitulé du recrutement	Dates d'inscription	Épreuves prévues à partir du
B	Concours	Technicien-ne Supérieur-e Principal-e - Construction-Bâtiment	du 16.05.2022 au 08.07.2022	26.09.2022
B	Concours	Technicien-ne Supérieur-e Principal-e - Génie Urbain	du 16.05.2022 au 08.07.2022	10.10.2022
B	Concours	Technicien-ne des Services Opérationnels - Installations Sportives	du 13.06.2022 au 08.07.2022	12.09.2022
C	RSC	Eboueur-e	jusqu'au 15.07.2022	04.10.2022
C	RSC	Adjoint-e Technique des Installations Sportives	jusqu'au 15.07.2022	04.10.2022
C	RSC	Adjoint-e Technique Entretien d'Espaces	jusqu'au 14.10.2022	12.12.2022

* Catégories : A : Tâches de conception et de direction (bac+3 ou plus) B : Tâches d'application (bac ou bac+2) C : Tâches d'exécution (CAP ou sans diplôme)

** RSC = recrutement sans concours (sur épreuves) / PACTE : parcours d'accès aux carrières de la fonction publique / PrAB : contrat de Préparation aux concours de catégorie A et B

Les métiers ouvriers et techniques (suite)

Catégorie*	Type de recrutement**	Intitulé du recrutement	Dates d'inscription	Épreuves prévues
C	PACTE	Jardinier-ère	du 04.07.2022 au 16.09.2022	03.10.2022
A	Concours	Ingénieur-e et Architecte - Architecture et Urbanisme	du 22.08.2022 au 16.09.2022	31.10.2022
C	RSC	Mécanicien-ne Automobile - Engins de nettoyage (Adjoint-e Technique)	jusqu'au 30.09.2022	14.10.2022
B	Concours	Technicien-ne des Services Opérationnels - Espaces Verts	du 29.08.2022 au 23.09.2022	07.11.2022
C	Concours	Électrotechnicien-ne (Adjoint-e Technique)	du 22.08.2022 au 30.09.2022	14.11.2022
B	Concours	Technicien-ne Supérieur-e Principal-e informatique	du 12.09.2022 au 07.10.2022	21.11.2022
C	Concours	Métallier-ère (Adjoint-e Technique)	du 05.09.2022 au 14.10.2022	28.11.2022
B	Concours	Agent-e de Maîtrise - Exploitation Transports	du 19.09.2022 au 14.10.2022	28.11.2022
B	Concours	Agent-e de Maîtrise - Maintenance Automobile	du 03.10.2022 au 28.10.2022	12/12/2022

Les métiers de la sécurité, de l'accueil, de la surveillance et des services

Catégorie*	Type de recrutement**	Intitulé du recrutement	Dates d'inscription	Épreuves prévues à partir du
C	RSC	Agent-e d'accueil et de surveillance	du 19.09.2022 au 11.10.2022	25.10.2022
B	Concours	Chef-fe de service de Police Municipale	du 07.06.2022 au 01.07.2022	19.09.2022
A	Concours	Directeur-riche de Police Municipale	du 12.09.2022 au 07.10.2022	21.11.2022

* Catégories : A : Tâches de conception et de direction (bac+3 ou plus) B : Tâches d'application (bac ou bac+2) C : Tâches d'exécution (CAP ou sans diplôme)

** RSC = recrutement sans concours (sur épreuves) / PACTE : parcours d'accès aux carrières de la fonction publique / PrAB : contrat de Préparation aux concours de catégorie A et B

Informations et modalités pratiques d'inscription aux recrutements

=> **Les inscriptions aux concours :**

=> **par internet directement sur :**

<https://teleservices.paris.fr/fow/site-cep/jsp/site/Portal.jsp?page=portail>

=> **ou par dossier papier**

Dossier d'inscription à télécharger sur la plateforme d'inscription en ligne (adresse web ci-dessus) ou à demander par courrier à : Ville de Paris / Direction des Ressources Humaines / Bureau du recrutement / Nom du concours / 2, rue de Lobau 75196 Paris cedex 04. Une fois complété, le dossier d'inscription est à renvoyer pendant la période d'inscription à l'adresse postale mentionnée ci-dessus.

=> **Les inscriptions aux recrutements sans concours**

Pour les recrutements ci-après, les candidatures par voie postale restent également possibles (adresse postale mentionnée ci-dessus) : Agent d'entretien d'espaces, Agent des installations sportives, Agent technique de la petite enfance, Agent d'entretien et d'accueil dans les collèges, Conducteur, Éboueur, Égoutier, Fossoyeur.

L'accueil du bureau du recrutement est ouvert du lundi au vendredi / 9h-12h30 et 13h30-17h

Adresse : 2 rue de Lobau, 75004 PARIS





Fiche de poste

SURVEILLANT(E)S DES TRAVERSEES PIETONNES

VILLE DE PARIS

Service : Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection

Type de contrat : Contrat de vacance

Salaires : Indemnité basée sur le smic horaire (500€ environ pour un mois plein de travail)

Finalité du poste : Assurer en toute sécurité le passage des enfants qui traversent la rue aux entrées et sorties des écoles.

Horaires de travail : 13h20 /semaine (sauf en période de vacances scolaire)

➔ Dans les 5e,6e,7e,8e,10e,11e,12e,14e,15^e,16^e,17^e,18^e,19^e,20e arrondissements

➤ lundi : 8h10 à 8h50, 11h10 à 11h50, 13h00 à 13h40 et 16h10 à 16h50

➤ Mardi : 8h10 à 8h50, 11h10 à 11h50, 13h00 à 13h40, 14h40 à 15h20 et 16h10 à 16h50

➤ Mercredi : 8h10 à 8h50, 11h10 à 11h50

➤ Jeudi : 8h10 à 8h50, 11h10 à 11h50, 13h00 à 13h40 et 16h10 à 16h50

➤ vendredi : 8h10 à 8h50, 11h10 à 11h50, 13h00 à 13h40, 14h40 à 15h20 et 16h10 à 16h50

➔ Dans le centre, le 9^e et le 13^e arrondissement :

➤ lundi : 8h05 à 8h50, et 16h10 à 18h20

➤ Mardi : 8h05 à 8h50 et 16h10 à 18h20

➤ Mercredi : 8h05 à 8h50, 11h10 à 11h50

➤ Jeudi : 8h05 à 8h50 et 16h10 à 18h20

➤ vendredi : 8h05 à 8h50 et 16h10 à 18h20

Localisation : Au plus près du domicile du candidat.

Date de prise de fonction : Tout au long de l'année scolaire

Connaissances nécessaires pour ce poste : Comprendre et se faire comprendre

Compétences techniques nécessaires : Pas de prérequis, formation d'une journée prévue en interne.

Savoirs être nécessaires pour ce poste : Ponctualité, vigilance

Interactions en interne : Responsable d'équipe, inspecteur (trice) de brigade MAP (Mission Accompagnement Protection)

Interactions en externe : Habitants, Service de secours, Police,...

Ressources et moyens disponibles : Equipement de travail

Contraintes liées au poste : Travail en extérieur, Pas de vacances pendant les périodes de vacances scolaires.

Avantages liés au poste : Travail à proximité de son domicile

Condition à remplir : Etre âgé de plus de 18 ans et être apte au travail sur la voie publique, résider de préférence à Paris, avoir un compte bancaire courant, pas de condition de nationalité (titre de séjour en cours de validité hors zone Europe)

Documents à fournir :

- Une pièce d'identité en cours de validité avec photocopie recto verso
- Une photocopie de la carte vitale et une photocopie de l'attestation
- Un relevé d'identité bancaire sur un compte courant au nom du candidat
- Un justificatif de domicile ou, si la personne est hébergée, un justificatif de domicile de l'hébergeur, une attestation d'hébergement et la photocopie de la carte d'identité de son hébergeur
- 2 photos d'identité
- Un certificat médical portant la mention : « apte à travailler sur la voie publique et au contact des enfants »
- Seulement si vous êtes concernés : Un justificatif RSA ou allocation chômage si la personne est allocataire/ copie justificatif MDPH / copie jugement de tutelle ou curatelle

Procédure de recrutement : Un entretien individuel, une journée de formation/évaluation.

Contacter le 01 42 76 75 05 ou par courriel : recrutement-point-ecole@paris.fr

Plus d'informations : <https://www.paris.fr/pages/paris-recrute-pour-la-securite-des-enfants-aux-entrees-et-sorties-d-ecole-5040>

PARIS RECRUTE

350 Auxiliaires de Puériculture (H/F)

Au sein de la Direction des Familles et de la Petite Enfance, qui compte plus de 400 structures offrant 20 000 places d'accueil, vous assurez la prise en charge et l'accueil des petits parisiens, la mise en œuvre du projet éducatif et des relations avec les parents.

Vos principales missions :

- Prendre en charge les enfants et répondre à leurs besoins fondamentaux en favorisant leur bien-être physique, affectif, psychomoteur et relationnel dans un cadre sécurisé
- Participer au projet éducatif de l'établissement
- Informer les parents du déroulement de la journée de leur(s) enfant(s)

Le temps de travail et les horaires :

7h42 par jour, avec 25 jours de congés annuels, 2 jours de congés de fractionnement et 31 jours de RTT
En fonction des horaires d'ouverture des crèches, le service peut débuter à 8h ou se terminer à 18h30.

Rémunération brute : environ 2 060 € en début de carrière

Travailler à la Ville de Paris, c'est adhérer aux valeurs du service public et donner du sens à votre vie professionnelle. C'est rejoindre une collectivité qui emploie 55 000 agents dans 330 corps de métiers et vous propose des opportunités de carrière, de formation et de mobilité.

Inscriptions au concours
du 13 juin
au 9 septembre 2022

Concours
Auxiliaire de Puériculture (H/F)
(catégorie B)
Épreuves en octobre 2022

PROFIL

- Être titulaire, au plus tard à la date des premières épreuves, du diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP)
- Remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique
- Capacité d'écoute et de communication
- Polyvalence
- Rigueur

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Ville de Paris / DRH / Bureau du recrutement
2 rue de Lobau – 75004 Paris (9h-12h30 / 13h30-17h)

www.paris.fr/recrutement



Fiche métier : animateur·trice d'activités périscolaires et extrascolaires

Définition métier

L'animateur·trice assure l'animation des activités et la surveillance des enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires, dans le respect du projet éducatif territorial parisien, de la réglementation relative aux accueils collectifs de mineurs et des dispositions de la charte de l'animateur.

Placé.e sous l'autorité hiérarchique du directeur·trice de l'Accueil Collectif de Mineurs, l'animateur·trice inscrit son action au sein de l'équipe d'animation.

Activités principales

L'animateur·trice est responsable de l'accueil et de l'animation d'un groupe d'enfants. Il.elle propose et met en œuvre des activités éducatives de loisirs adaptées à l'âge des enfants dans le cadre du projet éducatif territorial parisien. Ces activités sont pensées et conduites en référence au projet pédagogique de l'ACM.

Il.elle veille, en toutes circonstances, au bien-être des enfants et à l'application des règles de sécurité.

Savoir-faire

- Travailler en équipe et mettre en œuvre un projet pédagogique
- Animer et organiser des activités de loisirs
- Transmettre et faire partager les valeurs de la République et du projet éducatif territorial parisien
- Accompagner des enfants dans la réalisation de leurs projets
- Construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les différents partenaires

Connaissances professionnelles

- Connaissance des pratiques et techniques de l'animation
- Connaissance des différents publics accueillis
- Connaissance des finalités éducatives des activités proposées
- Connaissance du règlement de service, de la charte de l'animateur et du livret de sécurité

Conditions d'exercice

- L'animateur·trice fait partie de l'équipe d'animation. Il exerce ses activités conformément aux plannings mentionnés au titre 3 du règlement de service de l'animation et incluant des réunions de concertation organisées par le directeur d'accueil collectif de mineurs, la CASPE et les services centraux de la DASCO.

Responsabilités

- Sous l'autorité du directeur.trice de l'ACM et en lien avec la communauté éducative
- Est responsable de la sécurité des enfants en toutes circonstances
- Dans chaque accueil, sous l'autorité du REV ou de son suppléant, les animateurs remplissent le registre sanitaire qui est vérifié et signé par le REV ou le REV suppléant.

Correspondance statutaire

- Adjoint.e d'animation et d'action sportive de la Ville de Paris (catégorie C)